

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderisson Inc.	Numéro de permis 2003363	Date d'inspection Le 02 juillet 2025	
Nom de l'établissement Le centre préscolaire la gardérison inc.		Numéro de téléphone (506) 859-4010	
Adresse 705 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7N8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	02 juil. 2025	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
31(5.1) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel comprend une zone ombragée dont la superficie minimale est de 0,45 m ² pour chaque enfant pouvant y être accueilli qui est visé au sous-alinéa 4(1)(g)(ii)	31(5.1)	04 juil. 2025	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
36(4) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familiale permet un écart de 46 cm entre chaque lit d'enfant, parc pour enfant, lit portatif ou matelas de sieste.	36(4)	25 juin 2025	25 juin 2025
Commentaires : Au moment de la sieste, la Mentore en Assurance de la Qualité observe dans une salle de classe deux matelas d'enfant qui n'a pas 46 cm d'écart entre les deux. Chaque équipement de sieste doit avoir un écart de 46 cm. L'éducatrice bouge les matelas pour assurer qu'il y a 46 cm entre les deux. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	25 juin 2025	25 juin 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que le chasse-moustique n'est pas barré sous clé. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. La lacune est maintenant conforme.			
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.	48(2)	25 juin 2025	25 juin 2025
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe 3 boîtes à diner qui ne sont pas identifiées avec le nom de l'enfant. La nourriture apportée de la maison doit porter une étiquette indiquant le nom de l'enfant. Le nom des enfants ont été ajoutés sur les boîtes à diner. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer l'inspection de renouvellement. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.

La MAQ ne fut pas en mesure d'observer les 10 h de perfectionnement professionnel pour tous les membres du personnel éligible. L'exploitante doit assurer que chaque éducateur éligible complète leurs 10 h de perfectionnement professionnel avant le 30 août 2025. Pendant que la MAQ vérifie les heures de perfectionnement professionnel, un employeur avait compléter son 90 h, mais est actuellement dans le processus de compléter son certificat d'éducation à l'enfance. La MAQ ne fut pas en mesure d'observer la preuve, une copie de la preuve que l'éducateur est dans le processus de compléter son ECE fut ajouté à son dossier.

La MAQ a observé les enfants jouer dans l'espace de jeu extérieur. Les enfants ont ensuite transitionné dans l'espace de jeu intérieur, les enfants ont fait des jeux libres et aussi chanter des chansons avec les éducateurs. Les enfants ont ensuite mangé le dîner, du fricot était au menu. La MAQ a ensuite observé la sieste et le réveil pour ensuite manger la collation.

Des interactions positives ont été observées entre les éducatrices et les enfants.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 juillet 2025

Date

original signé par
Maurine Faidherbes

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 juillet 2025

Date